

Quota à l'embauche des allochtones

12 janvier 2006

Question orale à M. Vanvelthoven, Ministre fédéral de l'Emploi.

Dans un communiqué daté du 9 janvier, l'Agence Belga dévoilait l'intention du Ministre fédéral de l'Emploi « d'introduire un quota à l'embauche des allochtones ». Ce qui signifie, en clair, que l'employeur ne serait plus libre d'engager du personnel suivant les critères habituels des entreprises et des administrations, à savoir la compétence et la motivation.

Compétence et motivation du personnel seront donc remplacées par une discrimination – prioritairement sinon uniquement – basée sur la race. Détail cocasse et ubuesque, il souhaite préalablement s'entretenir avec les responsables du Centre pour l'égalité des chances ! Nul doute que ces professionnels de l'antiracisme à sens unique seront favorables au souhait du Ministre.

L'instauration d'un quota à l'embauche constituerait une mesure totalitaire. Il s'agirait d'accorder la priorité d'emploi à des individus à raison de leur race, religion ou lieu de naissance. Il s'agirait d'écarter les travailleurs européens sous prétexte qu'ils sont des gens de chez nous. Ce serait donc un acte discriminatoire et raciste. Ce serait un geste de mépris, un formidable cri de haine envers notre peuple.

Ma question est la suivante :

Que compte faire M. le Ministre des travailleurs européens qui se verraient spoliés de leurs emplois légitimes ? Leur laisse-t-il le choix entre le CPAS et le bureau de chômage ? Où souhaite-t-il qu'ils s'expatrient, choisissant l'exil et quémandant un statut de réfugié économique au Zimbabwe ?

Plus sérieusement, une proposition de ce type (ouvertement anti-européenne) ne tombe-t-elle pas sous le coup des lois antiracistes ?

Réponse

Le Ministre a répondu à cette question, ainsi qu'aux questions de Madame Lanjri (CD&V) et de Monsieur Van den Eynde (Vlaams Belang) en néerlandais. Nous donnons ici la traduction française de la réponse, telle qu'elle a été publiée dans le compte-rendu intégral des séances plénières.

C'est quand même déconcertant de voir la vitesse à laquelle les gens peuvent devenir nerveux dès qu'on pose un problème de société sur la table. Vous avez tous pu lire l'article, cela parle d'une de mes principales priorités pour 2006, une priorité qui d'ailleurs découle presque par définition des mesures du pacte entre les générations, no-

tamment donc la lutte contre le chômage des jeunes.

Vous demandez des mesures concrètes, Mme Lanjri. Une série de mesures a été reprise, dans le pacte de générations, pour donner une chance aux jeunes de mettre un pied à l'étrier et pour inciter les employeurs à engager des jeunes. Il s'agit surtout des jeunes peu scolarisés et donc presque par définition de beaucoup de jeunes allochtones. Dans ce cadre-là, nous faisons donc beaucoup de choses.

Quel a été le but de mon appel ? Mon intention a été de dire aux employeurs qu'ils peuvent engager des jeunes à leur avantage. Les rabaisements de charges vont jusqu'à 1.000 euros par mois. C'est du jamais vu. Les régions, elles aussi, prennent un nombre de mesures. J'ai évoqué cette chance aux employeurs, c'est maintenant à eux de la saisir et de cette manière de montrer que les efforts qui sont faits de la part des autorités ont des répercussions positives.

J'ai déjà dit aux employeurs que nous évaluerions les mesures du pacte de générations, car ça n'aurait pas de sens de mettre en route une série de mesures et de constater après un an que cela n'a servi à rien. Je suis donc en faveur d'évaluations pour tous les points développés dans le pacte de générations, et en particulier les mesures favorisant l'emploi des jeunes. Si après un an, l'on constate que ces mesures n'ont donné aucun résultat, alors je demanderai que ces mesures soient réévaluées. Peut-être devons-nous alors supprimer ces mesures et en reprendre d'autres.

Le deuxième fait, ce sont les chiffres naturellement. Là vous ne pouvez pas les contredire. Je les ai ici avec moi. Selon les chiffres d'Eurostat, le degré de chômage est en Belgique de 7,4% chez les autochtones et de 31,5% chez les allochtones - personnes d'origine étrangère - soit quatre fois plus ! C'est donc un réel problème. Plus grave : la moyenne de l'Europe est 17,3 % de degré de chômage chez les allochtones - personnes d'origine étrangère. En Belgique c'est donc deux fois plus. Qu'on ne vienne donc pas avec l'argumentation que c'est la compétence qui prime aujourd'hui lors du recrutement. Ce n'est pas ce qui ressort des chiffres ; à moins que toutes les personnes qualifiées et diplômées d'origine étrangère se trouvent à l'étranger et que tous les incapables - "dommeriken" - soient en Belgique.

En fait, c'est ce que vous dites. J'ai voulu aborder un problème social pour lequel nous devons tous faire quelque chose. Vous aurez lu que je plaide à tous moments possibles, avec tous les acteurs possibles ; le gouvernement fédéral, les autorités régionales, les associations de personnes d'origine étrangère et les employeurs ; pour résoudre cette problématique et mettre tout en oeuvre pour cela.

Si après quelques temps, ayant travaillé ensemble, de façon volontaire, à faire en sorte que ces déclarations d'intention se réalisent, l'on constate que cela ne produit aucun résultat, je pense que nous devons alors engager la discussion au sujet de mesures plus impératives telles que celles des QUOTAS.

En effet, les quotas existent aujourd'hui et je ne parle pas seulement des femmes sur les listes électorales. En ce qui concerne les jeunes, les sociétés comptant plus de cinquante employés sont obligées de recruter 3% de jeunes sur leurs effectifs globaux. C'est aussi une quote-part, mais à cela personne ne s'oppose. La même chose vaut pour les handicapés. Par contre, si nous voulons prendre les mêmes mesures en faveur du

groupe qui aujourd'hui est confronté au plus grand nombre de difficultés ; il semble que cela pose un gros problème.

Je suis prêt à mettre tout en oeuvre pour résoudre cette problématique et obtenir des résultats. Mais si cela n'est pas possible, il faudra poser le problème sur la table et envisager de prendre des mesures plus impératives.

Le Ministre,
Peter Vanvelthoven

Réaction de Patrick Cocriamont à propos de cette réponse

Monsieur le ministre, je ne suis pas obnubilé par les problèmes linguistiques mais il me semble que vous auriez pu traduire votre discours, ne fut-ce qu'en partie, en français.

Pour le reste, je tiens simplement à vous rappeler que la discrimination positive engendre de la discrimination négative. En Belgique, la discrimination positive s'appelle "racisme anti-blanc". C'est tout.